

Que pensez vous du projet de digue du Fragnès ?

La commune veut construire une nouvelle digue d'environ 1000 mètres sur les coteaux dans le quartier du Fragnès. Son objectif affiché est de réduire les risques encourus par les habitants et leurs biens lors des chutes de pierres. La déclaration d'utilité publique de l'ouvrage devrait intervenir dans les semaines à venir. Les travaux approchent donc à grands pas.

L'association Trait d'Union a pour objectif de promouvoir et de défendre le cadre de vie des habitants de Crolles en matière d'environnement, de paysage et d'urbanisme. Notre association s'est exprimée à de nombreuses reprises auprès de la commune et lors de l'enquête publique qui s'est tenue pendant l'été 2008 pour que soient réellement pris en compte les atteintes environnementales du projet sur le paysage, les espaces naturels, la pollution de l'eau et le risque d'incendie aggravé par les pneus qui seront utilisés dans sa construction. En vain !

Nous avons insisté en particulier afin que le parement aval de la digue présente une pente faible pour une meilleure intégration visuelle et une préservation des prés et des bois dans les terrains actuels, espaces non encore construits à ce jour, qui font tout le charme du quartier ancien du Fragnès et qui constituent une réserve pour une agriculture de qualité.

Au contraire, le projet présente une pente très raide pour atteindre 5 à 6 mètres de haut : cet ouvrage imposant a été dimensionné, en hauteur et en profil, afin de rendre constructibles les terrains en aval comme l'a confirmé en conseil municipal l'adjoint à l'urbanisme ; il doit permettre le lotissement de ces espaces encore vierges d'habitations grâce au zonage « violet » du plan de prévention des risques qui autorise les constructions nouvelles dès réalisation de l'ouvrage. En fait, il s'avère que la digue est pour la commune une opportunité d'opération immobilière de plus dans les derniers espaces naturels des coteaux.

Bien que la digue soit en projet depuis plusieurs années, la commune n'a jamais sérieusement pris en considération l'aléa « chute de blocs », c'est-à-dire la probabilité qu'un bloc chute jusqu'à proximité des maisons existantes. Les risques sont très faibles. L'ouvrage futur permettra, dans les zones actuellement construites, de les réduire encore, sans toutefois les supprimer : une digue n'arrête pas tous les blocs. Dès lors que la réalisation projetée permet de bâtir dans des zones actuellement non construites, l'ouvrage augmente en fait l'exposition des biens et des personnes à la chute des blocs, accroissant sensiblement le risque dans ces secteurs actuellement naturels.

Notre association conteste donc l'utilité de la digue dans les secteurs actuellement non construits en aval immédiat du pied des coteaux. L'argent public doit-il financer un ouvrage qui, aux dépens d'un paysage remarquable, permettra à certains de faire de substantiels profits en rendant constructibles des terrains actuellement vierges tout en augmentant la responsabilité de la collectivité en cas de chute de blocs importante ou d'incendie ?

Deux secteurs paraissent particulièrement inopportuns à l'aménagement d'un tel ouvrage :

- entre le chemin des coteaux et l'impasse de la Corneille
- entre l'impasse du Fragnès et l'impasse de René Clair

